

MINISTERE DES FINANCES
ET DU BUDGET

DIRECTION GENERALE DES
DOUANES ET DROITS
INDIRECTS

DIRECTION DES AFFAIRES
ADMINISTRATIVES ET
FINANCIERES

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail- Démocratie- Paix

V I S A S :

D. C. R. T. N° 85/521 du 12/04/85
portant promotion au titre de l'année
1985, des Inspecteurs des cadres de
a catégorie A, hiérarchie I des
Douanes.

LE PREMIER MINISTRE,

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

L.D.F.P.

Vu la loi n° 076/84 du 7 Décembre 1984 portant ratifica-
tion de l'Ordonnance n° 19/84 du 23.8.84 portant modification
de certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
VU la Loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonc-
tionnaires ;

VU l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur
la solde des fonctionnaires ;

VU le décret 59/178/FP du 21.8.59 fixant le statut com-
mun du personnel des Douanes ;

VU le décret 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des ré-
munérations des fonctionnaires ;

VU le décret 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3.2.62 por-
tant statut général des fonctionnaires ;

VU le décret 65/170 du 25.6.65 réglementant l'avancement
des fonctionnaires ;

D.G.B.

VU le décret 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination
et à la révocation des fonctionnaires ;

VU le décret 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelon-
nements indiciaires des fonctionnaires ;

VU le décret 84/856 du 8.8.84 portant nomination du Pre-
mier Ministre ;

VU le décret 84/853 du 13.8.84 portant nomination des
Membres du Gouvernement ;

VU le décret 84/860 du 20/8.84 portant organisation des
intérim des Membres du Gouvernement ;

L.C.F.

VU le décret N° 85/520 /MFB-DGD-DAF-SP du 12/04/85
portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année
1985 des Inspecteurs des cadres de la catégorie A, hiérarchie I
des Douanes ;

VU le rectificatif n° 84/923 du 19.10.84 au décret 84/858
portant nomination des Membres du Gouvernement ; du 13.8.84

D E C R E T E :

ARTICLE 1er. - Sont promus aux échelons ci-après au titre de l'année 1985, les Inspecteurs des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Douanes dont les noms suivent ACC néant :

	<u>AU 3è ECHELON</u>	
BOCKOTAKA Jean	p.c. du 1.08.85.....	Brazzaville
GOUAKAMABE Richard	p.c. du 1.02.85.....	Brazzaville
MIATA-BOUNA Enoch	p.c. du 18.02.85.....	Brazzaville

	<u>AU 4è ECHELON</u>	
MITORI Charles Dominique	p.c. du 25.10.85.....	Brazzaville
MILANDOU Noël	p.c. du 02.11.85.....	Brazzaville

	<u>AU 5è ECHELON</u>	
DINGA Martin	p.c. du 12.09.85.....	Pointe-Noire
NDONGO Donatien	p.c. du 21.11.85.....	Brazzaville
NGOMBE Lambert	p.c. du 29.08.85.....	Pointe-Noire
KIMINOU Jean Baptiste	p.c. du 30.06.85.....	Brazzaville
Mme MOUALA née MANGOUTA Pauline	p.c. du 9.3.85.....	Brazzaville

	<u>AU GRADE D'INSPECTEUR PRINCIPAL DE 1er ECHELON</u>	
KIBAMBA Pierre	p.c. du 11.10.85.....	Brazzaville
MAMPOUYA Lambert	p.c. du 15.11.85.....	Brazzaville

ARTICLE 2. - Le présent Décret qui prendra effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde pour compter des dates ci-dessus indiquées, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Par le Premier Ministre,
Le Ministre des Finances
et du Budget,

Brazzaville, le 12 AVRIL 1985

Itihi Cissétoumba LEKOUNDZOU.-

Ange Edouard POUNGUI.-

Le Ministre du Travail, de
l'Emploi, de la Refonte de
la Fonction Publique et de
la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA.-

Ampliations :

JORPC.....	1
DG FP/DFP.....	3
DGB.....	3
DCF.....	3
DGD.....	3
DRD/BZV.....	2
DRD/PN.....	2
INTERESSES	12
DOSSIER.....	36
SGCM/BC.....	3